

Point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal de Verviers du 27 janvier 2020

Titre : Soutien de la ville de Verviers aux « petites » maternités

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) stipule dans une étude qu'une maternité doit prendre en charge au moins 557 accouchements par an pour être « efficace » sur le plan financier. À terme, ce chiffre devrait même être rehaussé pour atteindre 900 à 1000 accouchements par an.

À Verviers, nous sommes particulièrement concernés par les conclusions du KCE pour la maternité du CHC Heusy et indirectement pour celle de l'hôpital Saint-Nicolas d'Eupen.

D'abord, nous constatons que le KCE ne s'est pas intéressé au personnel disponible sur les sites. Comme, par exemple, le manque de gynécologues au CHC Heusy, depuis lors comblé par trois embauches. Le nombre d'accouchements a, du coup, augmenté passant, en 2019, bien au-dessus des exigences fédérales.

Ensuite, ces chiffres montrent surtout les besoins en matière de maternités dans nos communes. Un besoin en nombre, à taille humaine, mais aussi en proximité. Nos enfants ne sont pas des marchandises, les accouchements ne devraient pas devoir répondre aux exigences de l'efficacité économique. Si on suivait la même logique que celle du fédéral pour les maternités dans d'autres services publics, cela voudrait dire, par exemple, qu'il serait mieux d'entasser 100 élèves dans une même classe, ce serait plus « efficace ». La logique de la rentabilité ne devrait pas prévaloir dans nos services publics sur celle de répondre aux besoins de la population. Ce dévoiement est particulièrement inquiétant.

Enfin, la proximité des services, et donc le maintien des petites maternités, est indispensable non seulement pour un service de qualité pour la population, mais aussi pour le personnel soignant. Les conditions de travail ainsi que la valorisation du travail du personnel hospitalier sont déjà beaucoup trop faibles. Aujourd'hui, avec cette étude, ces travailleurs s'inquiètent pour leur avenir. De plus, si la maternité d'Eupen devait fermer ses portes, que celle du CHC soit maintenue ou non, cela augmenterait de façon considérable la pression sur la maternité de l'hôpital de Verviers et son personnel.

Pour toutes ces raisons et par refus de changer nos maternités en « usines à bébés », en adoptant ce texte, le Conseil communal de Verviers marque son soutien à l'ensemble des maternités menacées par l'étude du KCE ainsi qu'à leur personnel, et demande au collège d'envoyer une demande de maintien de ces maternités dûment motivée au gouvernement fédéral.

Projet de délibération :

Le Conseil communal de Verviers du 27 janvier 2020,

Vu les conclusions de l'étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) concernant les maternités,

Vu que le maintien des petites maternités touche directement l'intérêt communal et général,

Vu l'évolution du nombre d'accouchements dans la maternité du CHC Heusy et, par là, le besoin du maintien de cette institution pour répondre aux besoins de la population,

Vu les conséquences qu'auraient pour les habitants de cette région comme pour le personnel hospitalier verviétois la fermeture de la maternité de l'hôpital Saint Nicolas d'Eupen,

Décide

par XXX voix pour, XXX contre et XXX abstentions

1. de marquer son soutien aux maternités menacées de fermeture par l'étude du KCE ainsi qu'à leur personnel
2. de demander aux Collège communal d'écrire au gouvernement fédéral pour demander le maintien de l'ensemble des maternités.

Vu les conclusions de l'étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) concernant les maternités,

Vu que le maintien des ~~petites~~ maternités touche directement l'intérêt communal et général,

Vu l'évolution du nombre d'accouchements dans la maternité du CHC Heusy et, par là, le besoin du maintien de cette institution pour répondre aux besoins de la population,

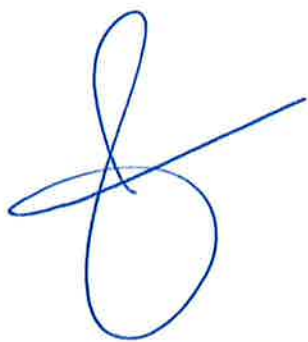
Vu la nécessité de maintenir des services hospitaliers de proximité, notamment pour les soins en néonatalogie,

Vu la loi fédérale du 14 février 2019 sur les réseaux hospitaliers,

Vu les conséquences qu'auraient pour les habitants de ~~cette~~ notre région, comme pour le personnel hospitalier verviétois, ~~la fermeture de la maternité de l'hôpital Saint Nicolas d'Eupen~~, la diminution globale de l'offre de soin

Décide par XXX voix pour, XXX contre et XXX abstentions

1. de marquer son soutien aux maternités menacées de fermeture par l'étude du KCE, ainsi qu'à leur personnel
2. de demander aux Collège communal d'écrire au gouvernement fédéral pour ~~demande le maintien de l'ensemble des maternités~~ que les arrêtés d'application de la loi fédérale du 14 février 2019 maintiennent, au minimum, l'offre actuelle de soins au bénéfice des habitants de l'arrondissement de Verviers.



B. THONAS



Didier Nissen
conseiller communal



FALZONG GACIN

Point complémentaire à l'OJ (Présidence des Asbl para-communales). Conseil du 27/01/2020.

Pour une présidence « associative » dans les Asbl para-communales.

En 2014, à l'instar d'autres villes en Wallonie et à Bruxelles, le secteur associatif, la Ville de Verviers et le CPAS de Verviers se sont dotés d'une Charte associative. Pour rappel, la Charte associative vise à mieux réguler les rapports entre le secteur public et l'associatif. Par ce document est reconnu le rôle fondamental exercé par le secteur associatif au service de la société et de l'intérêt général que ce soit en matière de cohésion sociale, de promotion de la démocratie, de renforcement de la solidarité, d'innovation sociale... Sans oublier son rôle socio-économique important en tant que créateur d'emplois.

Les principes de reconnaissance et de complémentarité entre l'action associative et l'action publique sont énoncés dans cette charte associative dont la ville de Verviers peut être fière. Rencontrer l'intérêt général y est également souligné à maintes reprises.

Durant ces dernières années nous avons tous pu constater la difficulté rencontrée à certains moments par des Présidents d'Asbl para-communales quant à assumer leurs rôles d'être à la fois représentant du Collège voir du Conseil communal et Président de ces organisations. Dans certains cas être juge et parti pourrait s'avérer équivoque voire amener à une dérive non désirée.

Il est dans l'air du temps, et selon nous il est devenu indispensable de favoriser la participation citoyenne afin de mieux coller encore aux nécessités, aux enjeux et aux actions d'intérêt général. Il s'agit d'une demande d'évolution démocratique clairement souhaitée et attendue par la population. Cet état de fait est d'ailleurs inscrit dans la DPC de cette mandature.

En tenant compte de ce qui est dit ci-avant, ECOLO, PTB et cdH s'unissent afin de proposer au Conseil Communal que la « Présidence » des Asbl « Para-communales » ne soit désormais plus occupée par des mandataires politiques et notamment par des membres du Collège. Ce poste serait proposé à un représentant issu du monde associatif en étroite liaison avec le fonctionnement de la charte associative. Le représentant de la « Ville » pourrait être désigné comme observateur voire « Vice-Président-e » et serait ainsi amené à travailler main dans la main avec le-la Président-e.

Il ne s'agit pas de déprécier le mandataire dans l'exercice de sa fonction mais d'assurer, mieux encore le cas échéant, la complémentarité entre le pouvoir public et l'associatif, complémentarité qui implique la distinction. Ce principe est un de ceux qui fondent la charte associative.

Pérenniser cette décision pour les mandatures futures est un gage d'écoute du Conseil Communal envers la population verviétoise.

Proposition de décision :

Le Conseil communal de Verviers du 27 janvier 2020

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-24

Vu l'article 64 du ROI du Conseil communal

Vu les principes énoncés dans la Charte associative votée en son sein le 26 mai 2014

Vu la Déclaration de Politique communale votée au Conseil le 28 janvier 2019

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions (ou : à l'unanimité),

Marque un accord de principe sur la fin des présidences par un mandataire politique, au sein des instances des Asbl dites para-communales

Charge le Collège communal de lister les Asbl concernées et de préciser les modalités de mise en œuvre de cette disposition, notamment en termes de proposition de modification des statuts desdites Asbl

Claude Orban

cdH

Hajib El Hajjaji

ECOLO

László Schonbrodt

PTB



Conseil communal du 27 Janvier 2020

POINT COMPLEMENTAIRE : Transmission des courriers de la tutelle relative aux budgets, modifications budgétaires et comptes communaux

Chers membres du Conseil communal,

Le groupe Ecolo souhaite que le Conseil communal puisse recevoir par une publicité active (transmission directe des documents par courriels) et non passive les courriers de la tutelle au sujet des budgets, modifications budgétaires et comptes communaux.

Cela s'inscrit dans une volonté de plus de transparence et de bonne gouvernance auxquelles Ecolo est attaché. Ces documents sont aussi importants pour les discussions en section dans le cadre des budgets communaux, pour connaître le contexte et l'historique des positions de la tutelle wallonne et du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC).

Hajib EL HAJJAJI
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers

Projet de délibération – Conseil communal du 27 janvier 2020 (séance publique)

POINT COMPLÉMENTAIRE – Transmission des courriers de la tutelle relative aux budgets, modifications budgétaires et comptes communaux – Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles de la section L1124;

Considérant que le Collège communal n'a transmis qu'en communications officielles du Conseil communal du 16 décembre 2019 le courrier de la tutelle, au sujet des modifications budgétaires MB2/2019, datant du 27 novembre 2019 ;

Considérant que les conseillers communaux doivent recevoir ces documents par une publicité active et non passive ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DÉCIDE :

Art. 1.- Que les courriers de la tutelle relative aux budgets, modifications budgétaires et comptes communaux doivent être envoyés aux conseillers communaux dès réception par l'administration communale, avec demande d'accusé de réception, par voie électronique ou par voie postale le cas échéant sur demande ;

Art. 2. - Qu'il convient d'informer lors de la confection du budget les conseillers sur les réformations du budget, modifications budgétaires et comptes de l'année précédente, par la tutelle ;

Art. 3. - De charger le Collège communal et l'administration de l'exécution de la présente décision.



Conseil communal du 27 Janvier 2020

POINT COMPLEMENTAIRE : Mise en place d'un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger une Charte éthique des mandataires

Chers membres du Conseil communal,

Le groupe Ecolo souhaite que le Conseil communal puisse concrétiser le projet de Charte éthique des mandataires, comme promis dans la Déclaration de Politique Générale 2018-2024. N'ayant vu de la part du Collège communal aucune initiative en ce sens, le groupe Ecolo propose la délibération suivante qui se veut constructive, participative et ambitieuse.

Hajib EL HAJJAJI
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers

Projet de délibération – Conseil communal du 27 janvier 2020 (séance publique)

POINT COMPLÉMENTAIRE – Mise en place d'un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger une Charte éthique des mandataires – Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-34;

Considérant que, dans la Déclaration de Politique Générale 2018-2024, le Collège communal s'engage à : « *rédiger une Charte éthique des mandataires – applicable tant aux mandataires qu'aux fonctionnaires – et contenant un corpus de règles devant être respectées dans l'accomplissement des choses de la vie publique et à créer une Commission de déontologie communale, dont la mission sera de veiller au respect de la Charte éthique* »;

Par * voix contre * et * abstentions,

DÉCIDE :

Art. 1.- De créer un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger un projet de Charte éthique des mandataires ;

Art. 2.- D'adopter en séance publique du Conseil communal avant le 1^{er} juillet 2020 cette charte à l'issue du travail,

- en ayant recours à des personnes ressources et des experts
- en donnant la possibilité aux citoyens de faire des propositions et de déposer des amendements audit projet de Charte ;

Art. 3.- De charger le Collège communal et l'administration de l'exécution de la présente décision.

CONSEIL COMMUNAL DU 27 janvier 2020

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) à Mme la Bourgmestre.

Concerne : le projet de Cité administrative- Fiasco ou nouvelles opportunités ?

Madame la Bourgmestre.

Comme vous l'avez déclaré publiquement en novembre 2019 lors du début des travaux de démolition de l'ancien bâtiment Belgacom, le projet de construction de la Cité administrative, initié en 2011, serait gelé pour deux ans. Le temps de décrocher les fonds européens indispensables pour mener à son terme ce grand chantier. Grand projet déjà amputé vu les refus des Zone de Police et du CPAS d'intégrer la future Cité administrative en raison de coûts jugés trop élevés à supporter. Il semble, à présent, que ces fonds européens, destinés à des travaux de réhabilitation de bâtiments existants et non à de nouvelles constructions, ne seraient plus acquis.

Questions : pouvez-vous **confirmer ces informations** à tous les élus de cette Assemblée ?

Dans l'éventualité où ce projet de Cité administrative, sur le site Belgacom serait abandonné, et que d'autres pistes seraient en réflexion, pouvez-vous garantir que des **services de proximité**, dont les gens ont grand besoin, seront maintenus ?

Vu que les importantes dépenses déjà consenties,

-dans **l'achat** en 2011 des bâtiments Belgacom (charge nette locations déduites soit 2, 8 millions €)

- dans les coûts de **démolition** et de mise à nu de cette parcelle de terrain estimés à 700.000 € dont 100.000 € à charge de la Ville de Verviers,

pouvez-vous envisager la réaffectation de cette parcelle, bien située en plein centre-ville, à la construction **de logements publics** dont Verviers a cruellement besoin ?

Cette démarche s'inscrirait pleinement dans l'un des points de la politique environnementale du Gouvernement wallon, surnommée « zéro béton » : stop aux constructions de nouveaux immeubles en dehors des zones de bâti existant.

Une autre piste pour le site Belgacom, vu les gros investissements à prévoir pour la **réhabilitation de la Maison de Retraite « La Lainière »**, pourquoi pas construire une nouvelle maison sur le site Belgacom. Avantages : les travaux pourraient être menés à bien sans perturber la vie quotidienne des pensionnaires de La Lainière, la nouvelle Maison resterait proche de l'ancienne et induirait moins d'inconvénients pour les résidents et leurs familles.

Luc JORIS

Conseil Communal du 27 janvier 2020Question orale : Programmation FEDER 2021-2027

Madame la Bourgmestre,

La prochaine programmation FEDER, soit pour les années 2021 à 2027, devrait prochainement donner lieu à un appel à projets. A notre connaissance, celui-ci n'a pas encore été lancé officiellement.

Cette programmation a une importance toute particulière pour notre Ville comme pour notre arrondissement. La durée de la programmation et l'importance des montants font du FEDER la plus grande source potentielle d'aide financière publique pour la réalisation de projets d'envergure, de projets réellement structurants. Notre Ville en a grand besoin ! Cette programmation impliquera différentes majorités, ce qui a pour conséquence possible que ceux qui concevront et initieront les projets ne seront pas nécessairement ceux qui les mettront en œuvre ni ceux qui les finaliseront. Comme pour l'important projet « Verviers Ville conviviale » de réaménagement des espaces publics en centre-ville, conçu et déposé par la majorité cdH-MR en 2014, et mise en œuvre par votre majorité. Ainsi va la vie, l'essentiel étant les réalisations et leurs implications sur le renforcement de notre Ville et en regard des besoins des Verviétois, des investisseurs et des visiteurs.

C'est dans ce sens que nous estimons utile et cohérent d'impliquer les différentes formations politiques de notre Conseil, mais aussi les Citoyens verviétois en amont du processus qui aboutira à l'arrêt des projets que notre Ville déposera à l'Europe. Cela permettrait d'avoir des projets Verviétois, par les Verviétois et pour les Verviétois, que nous porterions tous ensemble. Nous imaginons deux pistes concrètes : d'une part la création d'un groupe de travail ou l'attribution de cette tâche à une section en particulier, voire à une « inter section » ; d'autre part la mise en place d'un dispositif de concertation avec la population et les milieux socio-économiques et culturels concernés.

Voici donc nos questions :

1. Pouvez-vous nous confirmer que l'appel à projet n'a pas encore été transmis à la Ville, et que donc le Collège n'a pas connaissance de la date limite ni des critères d'éligibilité des projets ?
2. Pouvez-vous répondre positivement à notre double proposition et présenter lors de la prochaine séance de notre Conseil, voire la suivante, les dispositifs et un projet de calendrier de mise en œuvre des pistes que nous vous suggérons ?

Nous vous remercions dès à présent pour votre enthousiasme et pour vos réponses,

Cécile Ozer
Chef de groupe cdH

Question orale pour le Conseil Communal du lundi 27 janvier 2020.

Rénovation urbaine du quartier de Pré-Javais

Maison de quartier – Atelier du Prince.

Madame la Présidente, Madame la Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, Chers Collègues,

Le projet de la rénovation du quartier de Pré-Javais à Verviers auquel le cdH a toujours été attaché, venait de l'initiative et du suivi de l'Echevin Malik Ben Achour en 2018 et début 2019.

La société qui avait été désignée afin de construire un dossier solide avant envoi aux instances Régionales avait déployé une bonne partie de son personnel afin d'avancer assez rapidement dans la préparation de ce beau projet. La population de ce quartier (via une promenade d'observation et des réunions constructives) avait été amenée à participer activement à l'élaboration du dossier. Voici plus de 6 mois que le comité d'accompagnement n'a plus de nouvelle !

Pouvez-vous nous dire où en est ce dossier ? Est-il clôturé ? Est-il envoyé aux instances qui subsidient ces rénovations urbaines ?

Parallèlement à ce dossier, l'achat de la maison au coin de la rue Raymond a été engagé par le Collège et le Conseil. Cette maison devrait devenir la « Maison du Quartier ».

Pouvez-vous nous dire si ce dossier est abouti et si l'acquisition de la maison est officielle ?

Dans le cas où ce dossier d'acquisition ne serait plus à l'ordre du jour, ne pourrait-on pas réorienter le projet de maison de quartier vers l'Atelier du Prince qui se situe au milieu de ce quartier ? Ce bâtiment privé qui doit partiellement encore être rénové pourrait grâce à une convention de partenariat, être dévolu à l'érection de cette maison de quartier. Ce projet aurait l'avantage d'être nettement moins onéreux pour la trésorerie de la Ville et aiderait ce centre culturel de quartier à continuer son développement.

Il serait également judicieux d'inviter un représentant de l'atelier du Prince lors des réunions du comité d'accompagnement du projet de rénovation urbaine de Pré-Javais.

Rappel des questions :

Où en est le dossier de rénovation urbaine du quartier de Pré-Javais ?

Qu'en est-il de l'acquisition de la maison rue Raymond ?

Ne pourrait-on pas, à moindre frais, réorienter le projet de maison de quartier vers l'Atelier du Prince et entamer dès à présent des discussions avec les responsables de l'Atelier dans cette perspective ?

Pour le cdH : Claude ORBAN

Conseiller communal - 0496/028826



Conseil communal du 27 Janvier 2020

Concerne : participation citoyenne

Monsieur l'Echevin, chers collègues,

18 % de non-votants...

C'est le triste record que Verviers possède suite aux élections de mai 2019.

Si je pense que ni vous, ni moi, ne pouvons être tenus coupables de cet échec de notre démocratie, vous et moi portons néanmoins une certaine responsabilité. En effet, notre responsabilité à tous dans cette assemblée est de lutter au quotidien pour faire diminuer ce chiffre.

Assemblée des conseils participatifs, délocalisation du conseil communal, assemblée citoyenne, G1000, etc.

Les idées et les moyens ne manquent pas de notre côté, je pourrai venir à chaque conseil communal avec une proposition différente, mais cela ne ferait pas avancer les choses.

Si nous avons parfois toutes et tous dans cette assemblée de sens du commun, il me semble important que sur ce point précis qui est la participation de nos concitoyens à la vie politique, nous puissions faire corps et lutter ensemble contre le recul de la pratique démocratique.

C'est pour cela, monsieur l'échevin, que je vous propose ceci :

Acceptez-vous de mettre en place un groupe de travail sur la participation citoyenne qui reprendrait un membre de chaque parti et qui aurait pour but de formuler une série de propositions avec pour objectif de les faire voter par le conseil communal du 25 mai 2020 ?

Si je sais qu'un tel groupe de travail avait été mis en place sous la mandature précédente, je ne doute pas que sous cette mandature, nous arriverons à faire mieux que nos prédécesseurs et dès lors, je vous remercie d'avance pour la réponse qui je n'en doute pas sera positive...

Jean-Sébastien MAHU
Conseiller communal Ecolo à la Ville de Verviers

Question écrite de conseiller communal Laszlo Schonbrodt à l'échevin Jean-François Chefneux
concerne : la mise en place des conteneurs à puce.

Monsieur l'échevin,

En un mot comme en cent, le lancement de vos conteneurs à puces a engendré une situation pour le moins chaotique dans notre ville.

Pourtant, et nous en sommes certain, vos équipes font tout ce qu'elles peuvent.

Non seulement la situation actuelle confirme les problèmes que nous avons déjà soulevé ici notamment sur le fait que la majorité des logements verviétois ne sont pas adaptés à ce système. Mais au-delà de ça, une bonne partie de la population est confrontée à toute une série de problèmes. Certain d'entre eux se sentant complètement perdu ou du moins, ne comprennent pas ce qui se passe. On note :

- des tournées qui ne se font pas les jours prévus semblent de tromper de quartiers
- des conteneurs collectifs déjà en panne
- des badges toujours non reçus (et parfois même des conteneurs).
- Des accès aux sites internet qui ne fonctionnent pas

et cette liste est non exhaustive.

Dans cette situation, des ménages cumulent déjà un mois de crasse. Certains ont sorti des anciens sacs n'ayant pas d'alternative ce qui rajoute aux dépôts clandestins.

Les retours que nous avons montrés également qu'énormément de personnes n'ont pas compris ou n'ont pas reçu les informations nécessaires pour comprendre votre nouveau système.

Enfin, dans le commerce, des problèmes se posent également. Ceux qui ont demandé des conteneurs à cadenas ont payé leur cadenas mais n'ont toujours pas reçu la poubelle. Vous rendez-vous compte de ce que représente le stockage d'un mois de déchet pour un snack ? Et avec quel impact sur l'hygiène...

Au-dessus de cette pagaille, déjà les vautours rôdent. Des compagnies privées démarchent les commerçants. Leur proposant des « solutions » à des prix très élevés.

Mes questions sont donc les suivantes :

À ce stade, quel bilan faites-vous de la mise en route des conteneurs à puce ?

Quelles solutions vont être apportées aux problèmes soulevés ?

Comment allez-vous répondre aux problèmes concrets et spécifiques des commerçants particulièrement dans l'horeca pour ne pas les abandonner aux privés et leurs solutions hors de prix ?

Quelle compensation ou dédommagement envisagez-vous pour la population qui a parfois été privée de ce service public de base maintenant déjà depuis un mois ?